



# Compte Rendu du CHSCT

## exceptionnel du 11 Mai 2017

---

### Point d'étape sur la déclinaison du principe directeur au sein des A2S

---

- Immobilier :

Les derniers travaux sont en cours de réalisation même s'il reste des questions sur les choix des bureaux pour les psychologues du travail et sur l'installation des agents pour le Havre Souday.

Pour l'agence de Darnétal, le problème de confidentialité des bureaux des psychologues n'est toujours pas solutionné. Et le choix du bureau du psychologue de l'agence de Maromme pose question aux membres du CHSCT car le bureau est très éloigné des collègues du placement ce qui ne facilitera pas les échanges. Les membres du CHSCT n'obtiennent toujours pas de réponse de la Direction sur ces problématiques qui ont été soulevées à plusieurs reprises en séance.

Les collègues des fonctions supports du Havre Souday ne savent toujours pas où et quand ils vont devoir déménager. Une réunion commune à tous les agents de ce site est prévue le 18 Mai afin de leur communiquer les informations qu'ils réclament depuis plusieurs mois maintenant.

Les élus(es) du CHSCT se félicitent que la Direction prenne enfin en considération l'inquiétude de nos collègues. Madame ROTT s'est d'ailleurs déplacée au Havre pour rencontrer les collègues du Havre Souday le 12 Mai.

Pour le site de Saint-Sever, le bailleur a donné son accord pour la location d'un espace supplémentaire. Il ne manque plus que la validation par la DG.

- Intégration des psychologues :

Alors qu'une première vague de recrutement de psychologue du travail a déjà été faite, la Direction se pose la question du tutorat de ces nouveaux agents. La Direction envisage un tutorat avec un psychologue aguerri au fonctionnement de Pôle Emploi mais à ce jour rien n'est encore acté par la Direction.

Les psychologues n'ont pas attendu le feu vert de la Direction et ont déjà mis en place ce système mais un cadrage et une officialisation de cette démarche est nécessaire.

A ce jour, une deuxième vague de recrutement n'est pas encore envisagée mais la Direction s'interroge sur ce point.

- MRS :

Depuis la mise en place du démantèlement des A2S, les équipes MRS sont en sous-effectif. A ce jour, il n'y a qu'un seul poste sur la BDE pour le Havre Souday alors que les sites de Dieppe, Rouen et Evreux sont également en effectif très restreint.

Les élus(es) du CHSCT souhaitent savoir si une diffusion de poste conseiller MRS se fera sur la prochaine BDE ou est-ce que l'intitulé du poste sera le même que sur le territoire bas-normand à savoir conseiller MRS-CDE ?

Pour la Direction, l'intitulé du poste conseiller MRS-CDE ne pose aucune difficulté car la MRS est rattachée au « REP entreprise ». Les membres du CHSCT rappellent à la Direction que cet intitulé de poste n'existe pas.

Les élus(es) du CHSCT souhaitent savoir si le souhait de la Direction est de profiter du démentellement des équipes A2S pour fusionner le poste de conseiller entreprise et de conseiller MRS ? La Direction ne répond pas.

**Vos contact pour ce CHSCT: Myriam ZIATI – Aminta-Dior FALL**

---

SNU pôle emploi FSU Normandie | DR Rouen - Avenue de Caen 76000 ROUEN

*Une Publication du SNU Pôle Emploi FSU*

*[Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr)*

*Rouen 02.32.12.99.03*